



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

**Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)  
du Domaine Public Maritime (DPM)**

Commune de BOUENI

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte le 21/09/2019, relative au projet de création d'un snack / restaurant / bar.

*Les activités envisagées consistent en l'installation d'équipements, sur une superficie totale de 300 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint sur la parcelle cadastrée AS / 83 à BOUENI.*

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révoquée et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT,
- les installations seront autorisées pour une durée de 5 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la préfecture, après passage en commission,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixée, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 612 € la première année.

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT avant le 20/11/2020 à 16h00 auprès de la DEAL de Mayotte, par courrier recommandé ou courrier

électronique, aux adresses suivantes :

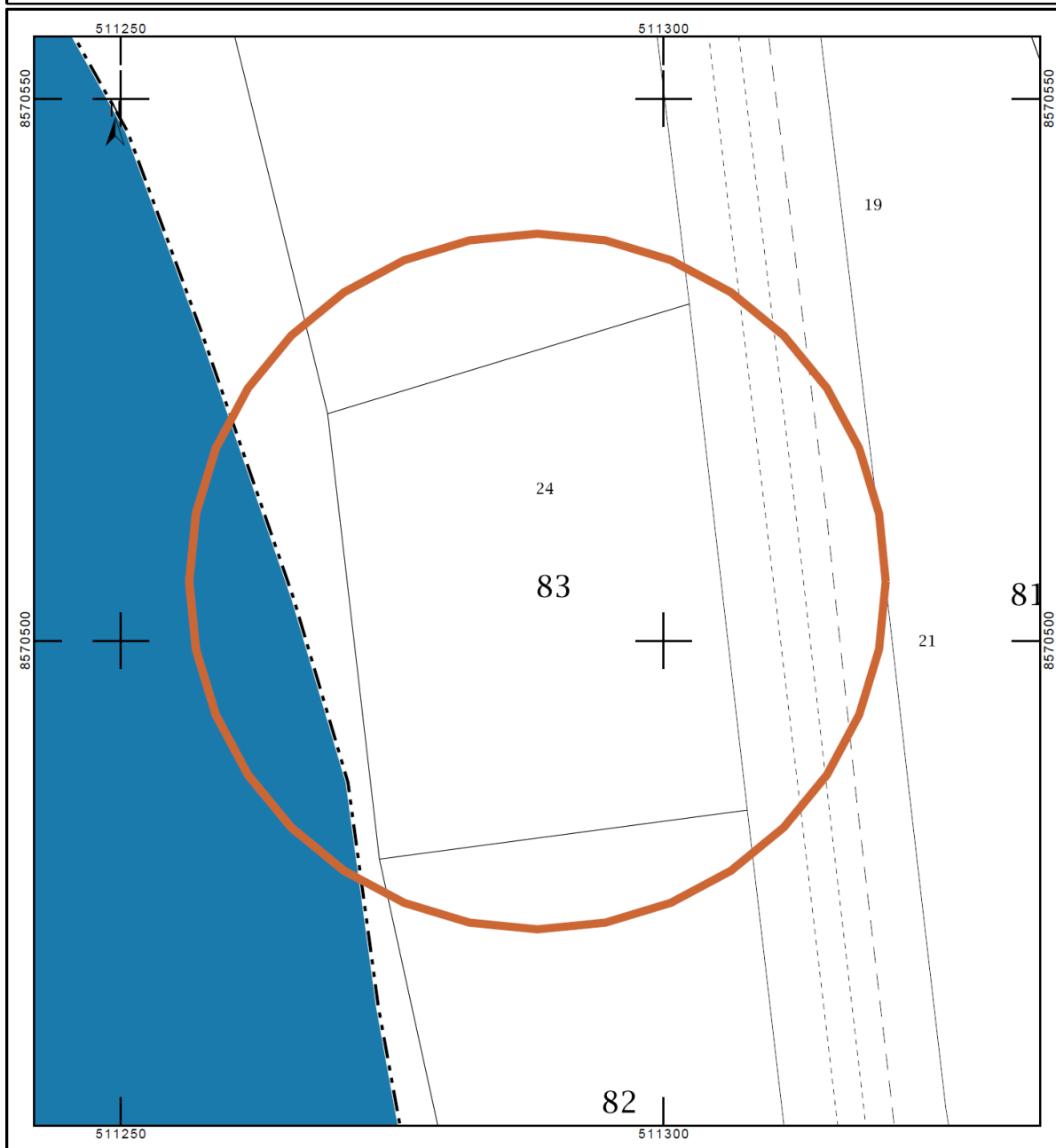
adresse postale : DEAL Mayotte, Service Unité Gestion Foncière, Terre plein de M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU.

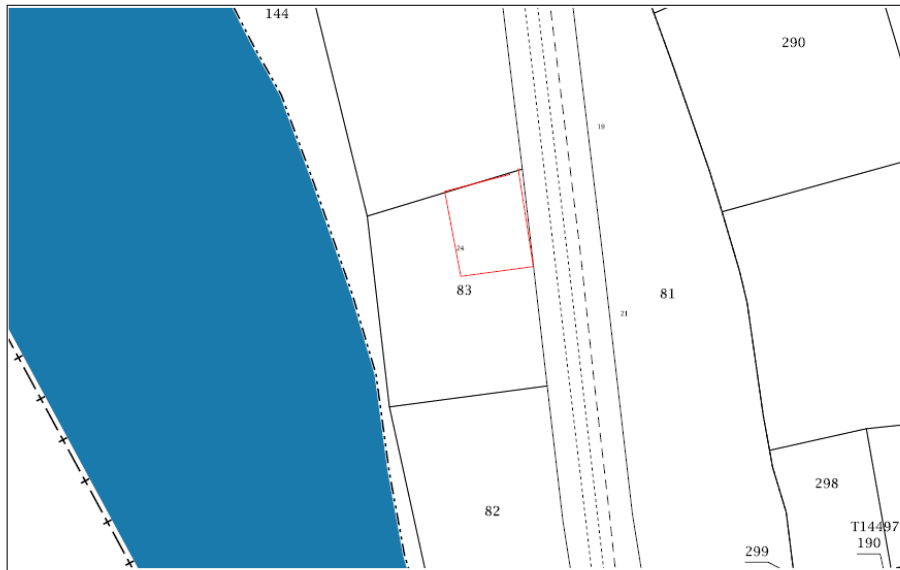
adresse électronique :

- [rja-eugene.clockers@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rja-eugene.clockers@developpement-durable.gouv.fr) ;
- [Aboudou.Aouladi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Aboudou.Aouladi@developpement-durable.gouv.fr) ;

## Annexes: plans

Département : Mayotte	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : MAMOUDZOU CENTRE DES IMPOTS FONCIER DIRECTION REGIONALE DES FINANCES 97600 97600 MAYOTTE tél. 0269618142 -fax cdif.mamoudzou@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : BOUENI		Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Section : AS Feuille : 000 AS 01		
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 07/08/2020 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGM04 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		





Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral